

REPUBLIQUE DU TCHAD

MINISTERE DU PLAN, DU DEVELOPPEMENT
ET DE LA COOPERATION

HAUT COMMISSARIAT NATIONAL
AU DEMINAGE HUMANITAIRE

Intervention de M^r. NGOTE GALI KOUTOU
Directeur Général du Ministère du Plan,
du Développement et de la Coopération
Devant

LA 4^{eme} ASSEMBLEE DES ETATS
PARTIES A LA CONVENTION D'OTTAWA

Genève, 19 Septembre 2002

Monsieur le Président
Distingués Délégués
Mesdames, Messieurs

C'est à la fois un honneur et un réel plaisir pour moi de prendre la parole, au nom du Gouvernement de la République du Tchad, devant cette quatrième Assemblée des Etats parties à la Convention d'OTTAWA.

Mais avant d'aller plus loin dans mes propos, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser au nom de ma délégation, nos vives et sincères félicitations pour votre brillante élection à la présidence de cette importante Conférence. Votre riche expérience et votre engagement personnel en faveur de l'action contre les mines sont autant des atouts pour le succès de nos travaux. Ma délégation ne peut que vous apporter son plein appui et vous assurer de sa collaboration entière. Nos félicitations s'adressent aussi aux Vices-présidents et au Secrétaire Général.

Monsieur le Président
Mesdames, Messieurs

Ambrasse
John
LINT

Comme sous le Soudan, le Tchad non pays a été confronté, au lendemain de son indépendance, à nombre des conflits militaires ou politico-militaires, tantôt extérieurs tant intérieurs, qui lui laissent pour héritage plus d'un million des mines de toutes sortes et une quantité plus importante des engins non explosés.

Ces engins de la mort continuent de semer la désolation dans la population en tuant ou en mutilant hommes et bétail. Ces engins représentent une menace réelle et quoté dienne pour les habitants des régions infestées et constituent un obstacle à toute activité économique et sociale dans ces zones.

Pays pauvre et enclavé, le Tchad doit faire face désormais non seulement à la rigueur de la nature et aux caprices de son climat mais aussi, et surtout, à l'impact des mines et des engins non explosés qui constitue un défi à son développement et une obstacle à l'intégration nationale.

Conséquences des ~~effets~~^{effets} néfastes et destructeurs des mines et de la nécessité de rechercher les voies et moyens de dépolluer le territoire national, le Gouvernement a créé, en 1982.

un Haut Commissariat National au Démontage
et a mis en place un programme national
d'action contre les Mines, avec l'appui
technique et financier des Nations Unies et
des pays amis.

A l'effet de concrétiser sa ferme volonté de
lutter efficacement contre les mines anti-personnel
et de concert avec la Communauté internationale
le Gouvernement a signé le 6 juillet 1998 et
ratifié le 6 Mai 1999 la Convention d'OTTAWA
que mon pays considère comme une avancée
majeure dans la recherche du bien être
de l'Humanité et une victoire sur le
mal.

Notre conviction et notre adhésion sont d'autant
plus profondes que nous pensons que seule une
action concertée des Nations peut vaincre le
fléau que représentent les Mines. L'action
contre les Mines doit être un domaine où
la Solidarité internationale devra jouer
pleinement et le nombre sans cesse grandis-
sant des Etats parties ne fait que nous
ressurer. C'est le lieu aussi d'exprimer
notre adhésion au principe d'universalité
tel qu'il résulte de la Résolution 56/24M.
La mise en œuvre de la Convention d'OTTAWA
ne peut être complète qu'avec l'implication de
tous les Etats ainsi que celle des acteurs non
Etatiques dont les mouvements de rébellion. 3

Monsieur le Président
Messieurs, Mesdames

Le Tchad a entrepris depuis 1998 la dépollution des régions infestées par les mines et les engins non explosés. Son adhésion à la Convention d'OTTAWA a fait que renforcer et mieux structurer sa démarche. En effet, au regard des pertes importantes en vies humaines et des dégâts matériels, le Gouvernement place l'action anti mines au rang de ses priorités majeures. C'est ainsi que l'a Commandite une enquête socio-économique sur l'impact de la présence des mines en 2000, enquête réalisée par Handicap International qui a révélé que la pollution couvre une zone importante du territoire touchant 249 localités.

~~Cette enquête qui n'a pas touché l'extrême sud du pays (Tibesti) montre à suffisance la profondeur de la pollution. Elle sera complétée par une enquête technique dans les prochains mois.~~
Sur la base de ces éléments le gouvernement a engagé l'action de dépollution qui a permis à ce jour de détruire:

- 2228 MAP
 - 2112 Mines anti chars
 - 28781 Engins non explosés
- et un ~~très~~ grand nombre d'éclats de bombes et de munitions.

de déminer une superficie de 645.663 m²,
de dépolluer 765.284 m² et d'assurer le contrôle
de qualité sur une superficie de 985.066 m².
~~et de contrôler 985.066 m².~~
d'assurer le contrôle de qualité de

De même, le Tchad a procédé à l'inventaire des mines déterrées et stockées par les différents composants de l'armée Nationale

~~elles~~

Cet inventaire donne le chiffre de 2803 mines stockées par nos forces. Bien que la Convention nous autorise à conserver quelques mines à titre de démonstration et de formation, nous abandonnons, à terme, réaliser leur destruction totale.

2956

Je voudrais également souligner que, conformément à l'article 7 de la Convention, mon pays a présenté son premier rapport le 12 décembre 2001 et un rapport de suivi le 29 avril 2002. Ces documents montrent que des efforts importants ont été accomplis par le Gouvernement avec l'appui multiforme des organisations internationales et des pays amis, mais ceux-ci restent bien en deca de la réponse à apporter au fléau.

Ce qui a amené le Gouvernement à inclure l'action anti mines dans sa démarche globale de développement :

- ~~en~~ et abilis ont un lien étroit entre le déminage et la lutte contre le trafic dont la stratégie nationale vient d'être finalisée;

- en élaborant un plan stratégique national de lutte contre les mines et les engins non explosés pour la période 2002 - 2015.

En effet, en tant qu'obstacle au développement des activités économiques et sociales, la présence des mines constitue un facteur aggravant de la pauvreté.

La mise en œuvre du plan stratégique national vise donc à développer un outil de lutte contre les mines et les ENE susceptible de libérer le Tchad de ce fléau à l'horizon 2015 et d'en faire un pays où individus et communautés pourront mener une vie normale.

Cette mise en œuvre se fera par trois (3) phases successives :

- 1^{re} phase (2002 - 2005) avec comme objectifs :
 - la traduction de la politique nationale de lutte contre les mines en plans de travail annuels ;
 - ~~la réalisation de l'enquête socio-économique dans la région du Tibesti ou conduite par la première enquête ;~~
 - la réalisation de l'enquête technique et marquage de toutes les zones polluées ;
 - la sensibilisation des populations aux dangers des mines et des ENE ;
 - l'assistance aux survivants et victimes des accidents liés aux mines ;

- 2^e phase (2006 - 2010) avec deux objectifs :
 - la poursuite du traitement des zones polluées suivant les priorités retenues ;
 - la redefinition de la taille et la nature de l'outil de déminage. 6/

→ 3^{ème} phase (2011-2015): les objectifs sont:
l'achèvement du déminage et de la dépollution
du pays
et définition des moyens résiduels que le Tchad
pourra conserver pour faire face, après 2015, à
la décontamination éventuelle de nouvelles zones
ou pour maintenir la vigilance des populations
et assurer l'entretien des marquages mis en
place.

L'assistance aux victimes est une activité transversale
à toutes ces phases. Elle sera renforcée.
Un tel plan stratégique ne peut qu'être
ambitieux si l'on veut en faire la réponse
adéquate et idoine au fléau. Il s'agit
d'une question de vie ou de mort pour nombre
de nos concitoyens. Aussi, tout en faisant
appel à l'appui de la Communauté des
donateurs, le Gouvernement a ^{t-il} décidé d'en
assurer le financement à hauteur de
50% sur ses propres ressources. soit 44 M \$.

Nous pensons et espérons fortamment que les
efforts dont l'importance est à apprécier
au regard des revenus du pays doivent
être complétés par des concours des organisa-
tions internationales et des pays amis.

Ainsi en le Président
Nzouang, Messieurs

Le Tchad, par ma voix, réitère son attachement
aux objectifs de la Convention
d'OTTAWA et la volonté politique de **7.**

son Gouvernement de s'acquiescer de toutes les obligations au titre de cette Convention.

Mon pays se félicite également de l'initiative visant à faire un examen au niveau mondial des efforts de déminage et d'identifier les besoins d'assistance subséquents. Dans le même sens, nous souhaitons le renforcement du programme de parrainage qui constitue un instrument essentiel à la participation des pays pauvres aux forums de déminage.

Je voudrais solennellement adresser les remerciements du Gouvernement Tchadien à tous ceux qui ont apporté et apportent encore leur appui à notre lutte nationale anti mines.

Enfin, je fais une mention spéciale au Centre International de Déminage Humanitaire de Genève et à l'Unité d'appui à la mise en oeuvre pour leur action exemplaire et très bénéfique à l'endroit de mon pays.

Je vous remercie.